

Procès-verbal

Session d'ajournement du conseil de la ville de Macamic tenue le 27 février 2006, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Dianne Duchesne, Rock Morin et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard, la secrétaire-trésorière adjointe, Nicole Bouffard et le contremaître, Richard Michaud.

Absents : Marc Frappier, Éric Poiré et Denise Dubois.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2006-02-032

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des comptes à payer :
 - a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - Au montant de 52 301,78 \$;
 - b) Liste préliminaire à l'émission des chèques :
 - Au montant de 36 262,03 \$;
4. Période de questions;
5. Nomination d'un représentant au conseil d'administration du HLM;
6. Dossier Fortin-Les-Berges;
7. Pétition patinoire Colombourg;
8. Frais d'administration pour les constats d'infraction émis au Centre Saint-Jean de Macamic;
9. Engagement pour le réseau à large bande pour 20 ans;
10. Demande CPTAQ de monsieur Alfred Gallichan;
11. Demande de commandite – CPE Bout d'Chou;
12. Signataires pour les documents à la S.A.A.Q.;
13. Demande de madame Sylvie Perron;
14. Entente avec la MRC d'Abitibi-Ouest concernant les boues septiques;
15. Acquisition de véhicules;
16. Formation du comité pour l'analyse des soumissions du plan d'intervention;
17. Dossier – usine de filtration;
18. Rapport des comités;
19. Questions diverses :
 - a) Dossier de Richard Michaud
20. Période de questions;
21. Information du directeur général;
22. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 7, 17 et 21 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2006-02-033

3. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés :

- a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - Au montant de 52 301,78 \$;
- b) Liste préliminaire à l'émission des chèques :
 - Au montant de 36 262,03 \$;

Adoptée à l'unanimité.

4. Période de questions

Aucune.

2006-02-034

5. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU HLM

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : Monsieur Jacques Préville soit nommé représentant du conseil d'administration du HLM en remplacement du conseiller Yvan Verville.

Adoptée à l'unanimité.

6. Dossier Fortin-Les-Berges

2006-02-035

a) MANDAT AU CONSULTANT MONSIEUR ANDRÉ BÉLANGER

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic mandate le consultant, monsieur André Bélanger pour présenter une demande au ministère de l'Environnement dans le dossier du développement Fortin-Les-Berges.

Adoptée à l'unanimité

2006-02-036

b) **DÉBUT CONDITIONNEL DU DÉVELOPPEMENT**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : Le conseil débute le projet de développement Fortin-Les-Berges seulement si dix (10) terrains sont vendus, d'ici le 20 mai 2006.

Adoptée à l'unanimité.

2006-02-037

8. **FRAIS D'ADMINISTRATION POUR LES CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS AU CENTRE HOSPITALIER ST-JEAN**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Les constats sont imputés d'un montant de cinq (5 \$) dollars de frais d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

2006-02-038

9. **ENGAGEMENT DE CRÉDIT – RÉSEAU À LARGE BANDE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

ATTENDU le projet de déploiement d'un réseau collectif régional à large bande sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet nécessite des investissements importants des gouvernements canadien et québécois ainsi que de différents organismes du milieu dont la Ville de Macamic;

ATTENDU QUE des contrats devront intervenir incessamment entre la compagnie de téléphone Télébec et GIRAT et que ces ententes lieront différents intervenants dont la Ville de Macamic pour une période de vingt (20) ans, suite au mandat accordé au GIRAT;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QU' : une demande soit adressée à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, afin que soit approuvé un engagement de crédit d'une durée de vingt (20) ans pour la participation de la Ville de Macamic au projet d'établissement de l'Inforoute régionale (réseau à large bande).

Adoptée à l'unanimité.

2006-02-039

10. **DEMANDE CPTAQ – MONSIEUR ALFRED GALLICHAN**

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l=aliénation et le lotissement d=une petite partie du lot 60 du Rang 3, canton La Sarre, soit environ 15 acres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d=aliénation et de lotissement de monsieur Alfred Gallichan pour le lot 60 du Rang 3, canton La Sarre.

Adoptée à l=unanimité.

2006-02-040

11. **DEMANDE DE COMMANDITE – CPE BOUT D’CHOU**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic verse un montant de 200 \$ au Centre de la Petite enfance Bout d’Chou.

Adoptée à l’unanimité.

2006-02-041

12. **SIGNATAIRES POUR LES DOCUMENTS À LA SAAQ**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Le directeur général, Denis Bédard, ses adjointes, Joëlle Rancourt et Nicole Bouffard, le contremaître, Richard Michaud ou le journalier, Jean-Luc Tremblay, soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Macamic, tous les documents relatifs au Programme d’entretien préventif requis ainsi que pour toute autre transaction pour la Société de l’assurance automobile du Québec.

QUE : Cette résolution abroge toute résolution antérieure concernant le Programme d’entretien préventif requis ainsi qu’à toute autre transaction par la Société de l’assurance automobile du Québec et demeure valide tant et aussi longtemps qu’elle ne sera abrogée.

2006-02-042

13. **DEMANDE DE MADAME SYLVIE PERRON**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : Le conseil confirme par la présente son intention, lors de la refonte des règlements d’urbanisme, de continger sur le

territoire urbain de la ville, le nombre de dépanneurs ou de stations-service.

Adoptée à l'unanimité.

2006-02-043

14. **ENTENTE AVEC LA MRC D'ABITIBI-UEST CONCERNANT LES BOUES SEPTIQUES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic avise la MRC d'Abitibi-Ouest que l'entente concernant les boues septiques ne sera pas renouvelée à son échéance le 31 mai 2007.

Adoptée à l'unanimité.

2006-02-044

15. **ACQUISITION DE VÉHICULES**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le contremaître, Richard Michaud, à procéder à l'achat des véhicules dès l'approbation du Ministère du règlement d'emprunt concerné.

Les véhicules sont les suivants :

- pelle mécanique
- bombardier
- tonne et benne
- faucheuse
- 10 roues
- benne 4 saisons
- équipement à neige

Adoptée à l'unanimité.

16. **Formation du comité pour l'analyse des soumissions du plan d'intervention**

Les personnes nommées pour siéger sur ce comité sont :

Madame Dianne Duchesne, messieurs Daniel Rancourt et Richard Michaud.

18. **Rapport des comités**

Les conseillers Rock Morin, Yvan Verville et la conseillère Dianne Duchesne font rapport de leurs différentes rencontres.

19. **Questions diverses**

2006-02-045

a) **DOSSIER DE MONSIEUR RICHARD MICHAUD**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Michaud est contremaître à la Ville de Macamic depuis le 5 janvier 2004;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations salariales à l'embauche de monsieur Michaud, la Ville avait convenu de lui verser un salaire moindre à ce qu'il demandait;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général s'était entendu avec monsieur Michaud de revoir à la hausse son salaire horaire après l'écoulement d'une année de probation, et ce, si ses évaluations étaient positives;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michaud avait demandé le 6 décembre 2004 que soit réajusté son salaire tel que discuté à son embauche;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a convenu par la suite avec le contremaître pour reporter d'une autre année l'ajustement salarial;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le contremaître se sont entendus sur un taux horaire inférieur à la nouvelle demande.

En conséquence de ce qui a été énuméré ci-dessus, il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu que le taux horaire du salaire versé au contremaître, rétroactivement au 1^{er} janvier 2006, soit de 22,95 \$ (taux horaire aux fins de calcul).

Adoptée à l'unanimité.

20. **Période de question**

Aucune.

2006-02-046

22. **LEVÉE DE L=ASSEMBLÉE**

L=ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu de lever l'assemblée. Il est 22 h.

ADOPTÉ.

Denis Bédard

Daniel Rancourt

secrétaire-trésorier

Directeur général et